

L'interco
à votre
SERVICE

Cadre réservé au service

N° de tournée:

Nom:

Prénom:



20.....

*Le Portage des repas
à Domicile*

Le dossier d'inscription est à retourner le plus rapidement possible :

- soit par courrier à l'adresse suivante :

CC Rhône Lez Provence - 1260 avenue Théodore Aubanel - CS20099 - 84500 BOLLENE

- soit au siège de la Communauté de communes (Bollène)

-soit dans les mairies de vos communes respectives (pour les habitants hors Bollène).

DOSSIER D'INSCRIPTION AU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Documents à fournir obligatoirement

- Le présent dossier d'inscription lisiblement complété et signé.
- Une copie de la pièce d'identité (pour les nouvelles inscriptions).
- Une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition (à adresser à la Communauté de Communes dès réception).
- En cas de diabète ou de régime sans sel, un certificat médical est demandé.

Renseignements administratifs

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Tél. domicile : Tél. portable* :

E-mail* :

*renseignements obligatoires

Cochez la formule d'inscription choisie

FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE

Tous les : Lundis Mardis Mercredis Jeudis Vendredis Samedis Dimanches

Repas les jours fériés : oui - non

FORMULE PONCTUELLE

A compter du : /..... /..... pour une durée dejours

Les bénéficiaires devront respecter un préavis de **3 jours francs et ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

Renseignements médicaux

Êtes-vous soumis à :

Un régime **sans sel** : oui - non

Un régime **diabétique** : oui - non

Un régime **sans choux** : oui - non

Présentez-vous une allergie alimentaire* ? oui - non

* Le service n'est pas en mesure de répondre aux régimes alimentaires spécifiques.

1 / Personne à contacter en cas d'accident

Nom* :

Prénom* :

Lien de parenté* :

Tél. domicile : Tél. portable* :

*renseignements obligatoires

2 / Personne à contacter en cas d'accident

Nom* :

Prénom* :

Lien de parenté* :

Tél. domicile : Tél. portable* :

*renseignements obligatoires

Modification des jours de réservation

Jour des prises du repas	Date limite de réservation
Lundi	Mercredi
Mardi	Jeudi
Mercredi	Vendredi
Jeudi	Lundi
Vendredi	Mardi
Samedi	Mercredi
Dimanche	Mercredi

Paiement des repas

Adresse de facturation : identique à l'adresse de livraison autre adresse

.....

.....

Bénéficiez-vous déjà du prélèvement automatique ? oui - non

Si oui, il sera automatiquement reconduit. En cas de changement de banque pensez simplement à faire parvenir un RIB à la régie.

Si non, et si vous souhaitez en bénéficier, vous pouvez retirer le dossier au siège de Rhône Lez Provence ou le télécharger sur le site www.ccrfp.fr

PAIEMENT

La participation des familles est payable **mensuellement et à terme échu**.

Les paiements peuvent s'effectuer :

• **Soit par prélèvement automatique sur compte bancaire**

Dans ce cas, au moment de l'inscription ou en cours d'année, les familles signent un imprimé d'autorisation de prélèvement (disponible en téléchargement sur le site www.ccrp.fr ou à l'accueil de la Communauté de communes Rhône Lez Provence) et fournissent un relevé d'identité bancaire. Une facture, précisant la somme qui sera prélevée, est adressée à la famille au 15 du mois d'après. Le prélèvement s'effectue le 30 de chaque mois.

Si vous aviez opté pour ce mode de règlement l'année précédente et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changé, vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau ces 2 documents.

• **Soit par chèque libellé à l'ordre de : Régie Restauration Collective CCRLP**

Les chèques devront être envoyés à l'adresse suivante :

Communauté de communes Rhône Lez Provence - 1260 avenue Théodore Aubanel CS20099 - 84500 Bollène
en joignant le coupon détachable fourni avec la facture.

• **Soit par Carte Bancaire, par chèque ou en espèces, au siège de la Communauté de communes Rhône Lez Provence**

Dans ce cas, les familles devront régler au siège de la Communauté de communes, avec le coupon détachable fourni avec la facture. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

• **Soit sur internet par Carte Bancaire**

Le Portail Famille, sur lequel les bénéficiaires pourront régler par carte bancaire, est accessible sur le site internet de la Communauté de communes : www.ccrp.fr (encart Portail Famille).

EN CAS D'IMPAYÉS

En cas de non règlement de la facture, un avis d'impayé sera envoyé par la Communauté de communes.

Il n'est pas possible d'encaisser un chèque cumulant 2 mois.

En cas d'impayés, les bénéficiaires pourront être exclus du service de la restauration collective.

DÉMATÉRIALISATION

J'accepte de recevoir ma facture dématérialisée par e-mail. Je serai informé(e) chaque mois du montant de la facturation par email et je pourrai consulter la facture sur le Portail Famille accessible sur le site www.ccrp.fr

E-mail (obligatoire) :@.....

Engagement du bénéficiaire

Je soussigné(e)

1- Autorise la Communauté de Communes à recourir aux services de secours pour être conduit et pris en charge en cas d'urgence.

2- A pris connaissance, accepte et me conforme au règlement intérieur du portage de repas à domicile.

Fait à :

le :

Signature :